

Le 11 septembre 2020

Commission municipale du Québec (Dossier CMQ-67314)
10, rue Pierre-Olivier Chauveau Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet : Dossier CMQ-67314 – Annexion/Lac à la Truite

Monsieur le Commissaire,

Je vous dépose ce mémoire à titre de maire de la Municipalité d'Adstock. Ce rapport a été approuvé par mon conseil municipal ainsi que mon administration. Je m'excuse déjà pour la forme un peu académique de ce document, étant enseignant et historien, il se peut que, par déformation professionnelle, il en soit imprégné.

Je suis maire d'Adstock depuis 2013 et j'y réside depuis 2008. Auparavant Thetfordois pendant 33 ans, si je ne tiens pas compte de mon passage à l'Université de Sherbrooke, j'ai été impliqué dans de multiples causes régionales depuis mon adolescence. Je peux donc affirmer sans hésitation connaître les particularités de mon milieu et de ma région.

À mes yeux, le dossier de l'annexion de cette portion du secteur du Lac-à-la-Truite située à la limite des frontières de la Ville de Thetford Mines et qui se superpose sur le territoire d'Adstock aurait dû être réglé lors des fusions municipales de 2001 et/ou encore, plus récemment, par simple entente entre les deux municipalités en 2018. Ma communauté et les citoyens concernés sont cependant rassurés que la présente démarche soit ainsi traitée objectivement par la Commission municipale. Bien heureux également que ce dossier trouve son achèvement, car je ne vous cacherais pas que depuis le début de cette affaire, les relations entre les intimés sont difficiles et ont certains effets sur les relations entre les deux municipalités impliquées.

Les raisons de la Municipalité d'Adstock à porter ce dossier se composent principalement de deux motifs. Porter la cause citoyenne est le premier. N'est-ce pas notre premier devoir de défendre les intérêts de nos citoyens et de les représenter dignement? Bien que ce soit des citoyens de la ville voisine qui se sont adressés à nous, la nature de leur demande a incité le conseil municipal à les accompagner notamment puisque ces derniers étaient laissés à eux-mêmes.

Avant d'aller de l'avant, nous avons préalablement tenté de trouver des issues avec la Ville de Thetford Mines. Nous avons étudié les tenants et aboutissants de la requête du comité qui, il faut le dire, était appuyée unanimement par le milieu concerné. Nous avons aussi évalué les incidences, car en ouvrant un front contre la ville centre, nous savions que nous en subirions des effets collatéraux. Nous avons donc accueilli favorablement et porté la cause de ces citoyens qui est devenue la nôtre également, car en approfondissant la question, nous nous sommes aperçus qu'il existait plusieurs irritants, plusieurs chevauchements ainsi qu'une absence de concertation et de collaboration qui ont des répercussions sur le lac à la Truite et ses résidents.

Habitant un même milieu de vie et parce que la Municipalité d'Adstock gère déjà cette portion du territoire sur différents aspects, la démarche d'accompagnement de ces citoyens vers une annexion à Adstock était légitime d'autant plus qu'elle est encadrée par un outil rédigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (le Guide sur les annexions qui tient compte des articles 126 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale). Ceci dit, je viens de vous présenter la deuxième motivation du conseil municipal à soutenir le projet d'annexion.

Cette affaire, si on peut l'appeler désormais ainsi, a une allure pour nous du combat de David contre Goliath. Il ne faut pas perdre de vue que ce sont les citoyens d'une grande ville qui ont amorcé la démarche en s'adressant à la plus petite dont les résidents font déjà partie du paysage d'Adstock. Ils sont préoccupés par les mêmes problématiques que leurs voisins immédiats. Ils vivent les impacts et ont tout à perdre dans la finalité de ce dossier. Nous faisons cheminer ce dossier pour eux, par souci de cohérence et de pertinence, pour la préservation et l'harmonisation d'un milieu de vie, parce que le statu quo ne peut plus être une option et que l'annexion est la seule solution viable à court et long terme.

Nous vous en remettons donc à vous et au bon soin de la Commission. C'est pourquoi nous vous déposons ce mémoire au nom de la cohésion de ce secteur et du gros bon sens. En espérant qu'il puisse jeter un éclairage sur notre point de vue et les arguments soutenant l'annexion, veuillez accepter, monsieur le Commissaire, nos sentiments les meilleurs.



Pascal Binet, maire





**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
*—
dans Les Appalaches*

PROJET D'ANNEXION D'UNE PARTIE DE LA VILLE DE THETFORD MINES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Issue d'un regroupement en 2001 de trois municipalités, Adstock couvre un grand territoire qui s'étend sur 306,19 km² et compte une population de 2 819 habitants permanents (selon le décret du MAMH de 2019). Cette dernière se répartit de plusieurs secteurs : quatre périmètres urbains, cinq zones de villégiatures et un vaste milieu rural. Adstock, contrairement à plusieurs municipalités, se reconnaît plusieurs pôles. Les élus et l'administration municipale ont adapté un mode de fonctionnement en fonction des besoins de sa population et de ses différents milieux de vie. Nous pouvons les regrouper ainsi :



- Les communautés riveraines (Grand lac Saint-François, lac à la Truite, lac du Huit, lac Bolduc, lac Jolicoeur et lac Rochu) dont les enjeux sont axés sur la préservation et la protection de l'environnement, l'entretien des chemins;
- Les noyaux villageois et le milieu rural (Saint-Méthode, Sacré-Cœur-de-Marie, Saint-Daniel et une petite partie de Broughton Station) dont les besoins tournent autour de la consolidation des services de proximité, le développement des activités commerciales et industrielles, agroalimentaires et récréotouristiques;
- Et l'ensemble des secteurs ont à cœur l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants et la bonification des activités et des infrastructures pour les jeunes, les familles et les aînés.

Même si le bureau municipal est situé à Saint-Méthode, dans le bassin le plus peuplé, la grande étendue du milieu rural prédomine. Il entoure les villages et ceinture les communautés riveraines, qui constituent plus de la moitié de la Municipalité. En raison de cette réalité, Adstock a développé une approche basée sur l'écoute citoyenne et s'est taillé une réputation basée sur la concertation de tous ces secteurs. Tous les citoyens, peu importe où ils se trouvent sur le territoire, sont traités sur le même pied d'égalité. L'identité de chaque secteur est envieusement respectée et encouragée. La Municipalité travaille ainsi avec ses citoyens et ses nombreux comités, identifie les besoins, au terme de consultations publiques, les priorise avec eux et tente d'y répondre selon la capacité de ses moyens. Enfin, elle développe ses différents secteurs en misant sur leurs distinctions et leurs forces respectives.

Adstock est un regroupement, une mise en commun de plusieurs intérêts et c'est ce qui la caractérise fondamentalement. Adstock, ce n'est rien sans Saint-Méthode, sans Sacré-Cœur-de-Marie, sans Sainte-Anne-du-Lac, sans Saint-Daniel, sans sa vaste campagne et ses communautés riveraines. C'est cela Adstock et c'est le fondement même de la demande d'annexion des citoyens de Thetford Mines habitant le lac-à-la-Truite, ils se reconnaissent et s'identifient plus à Adstock.

L'ORGANISATION MUNICIPALE

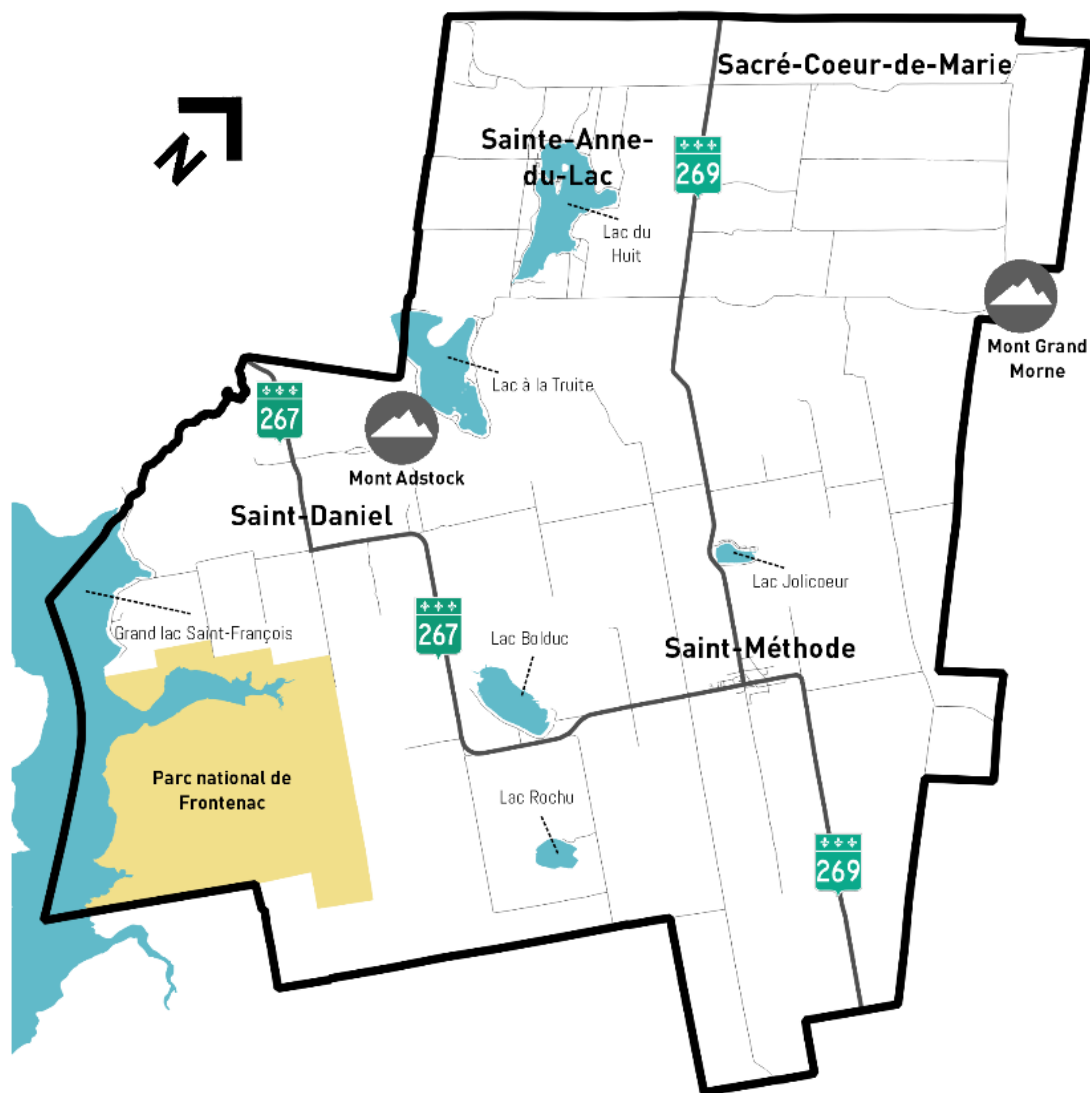
L'équipe est composée de la directrice générale, bachelière en administration des affaires et certifiée directrice municipale agréée de l'Association des directeurs municipaux du Québec. Sous elle se retrouvent la directrice des finances et des services administratifs, aussi bachelière en administration des affaires, le directeur du service d'urbanisme et de l'environnement, membre de l'Ordre des urbanistes, d'une technicienne en architecture et d'un technicien en environnement. La direction des travaux publics et du service de l'ingénierie est assumée par un ingénieur sénior en génie civil, son adjoint lui aussi ingénieur, un technicien en génie civil et une équipe de cols bleus. Le service des communications, des relations avec le milieu, des loisirs et de la culture complète l'équipe de gestion municipale.

La Municipalité compte également une brigade d'une vingtaine de pompiers volontaires et de plusieurs employés assurant l'entretien des différentes infrastructures municipales, un vaste réseau routier de plus de 200 km, de plusieurs parcs et bâtiments municipaux répartis sur l'ensemble du territoire. Elle administre deux réseaux d'aqueduc indépendants ainsi que deux stations de traitement des eaux usées, un complexe sportif et culturel et plusieurs salles communautaires.

Au niveau géopolitique, la Municipalité est divisée en six districts électoraux ayant chacun leurs spécificités sociodémographiques. Les élus travaillent directement avec les citoyens de chaque secteur, se partagent les dossiers, siègent sur des comités et des commissions

et œuvrent ensemble sur les différents plans d'action de la Municipalité. Nous retrouvons donc cette représentation des milieux de vie au sein du conseil :

- District no 1 : secteur Sacré-Cœur-de-Marie (village et campagne);
- Districts no 2 et no 3 : secteur Saint-Méthode (village et campagne);
- District no 4 : secteur du lac à la Truite, lac Jolicoeur, lac Bolduc et lac Rochu;
- District no 5 : secteur Saint-Daniel, Mont Adstock et Grand lac Saint-François;
- District no 6 : secteur Sainte-Anne-du-Lac (lac du Huit).



Chaque Adstockoise / Adstockois est aussi identifié à son propre milieu de vie et possède son gentilé :

- Sacré-Cœur-de-Marie : Maricœurois / Maricœuroise;
- Saint-Méthode : Méthodois / Méthodoise;
- Sainte-Anne-du-Lac : Lacannois / Lacannoise;
- Saint-Daniel : Daniellois / Danielloise;
- Grand-Lac-Saint-François : Francislacois / Francislacoise;
- Lac-à-la-Truite : Truitois / Truitoise;
- Lac Bolduc : Bolducois / Bolducoise;
- Lac Jolicoeur : Jolicœurois / Jolicœuroise.

QUELQUES PARTICULARITÉS DE NOTRE TERRITOIRE : VILLÉGIATURE ET RÉCRÉOTOURISME

Adstock se targue à promouvoir qu'elle est la capitale régionale du plein air et de la villégiature. Nos principaux attraits en témoignent ainsi que notre capacité d'accueil pour nos 1500 saisonniers qui font partie intégrante de notre communauté. Nous pouvons profiter d'une magnifique montagne, le mont Adstock, où se pratiquent les sports de glisse, le golf et la randonnée pédestre, d'une partie du Parc national de Frontenac pour les aimants de la nature, du mont Grand Morne, reconnu par les alpinistes et les amateurs de deltaplane. Les amateurs de randonnée, raquettes, motoneiges et quads restent sous le charme grâce à la qualité des nombreux sentiers disponibles sur tout notre territoire.

Adstock compte sur une économie diversifiée et un secteur communautaire dynamique. La forêt et les nombreuses plantations font partie de notre paysage. De grandes superficies sont vouées à l'agriculture, à l'acériculture et à divers élevages. Plus d'une cinquantaine d'entreprises, commerces et industries ont pignon sur rue dont la réputée Boulangerie Saint-Méthode. Plus d'une soixantaine d'organismes communautaires et de comités répartis dans tous les secteurs se dévouent et font une différence en dynamisant nos milieux de vie dans plusieurs domaines : loisirs et culture, entraide et communautaire, environnement, développement socioéconomique, etc...

QU'EST-CE QUE LE LAC À LA TRUITE ?



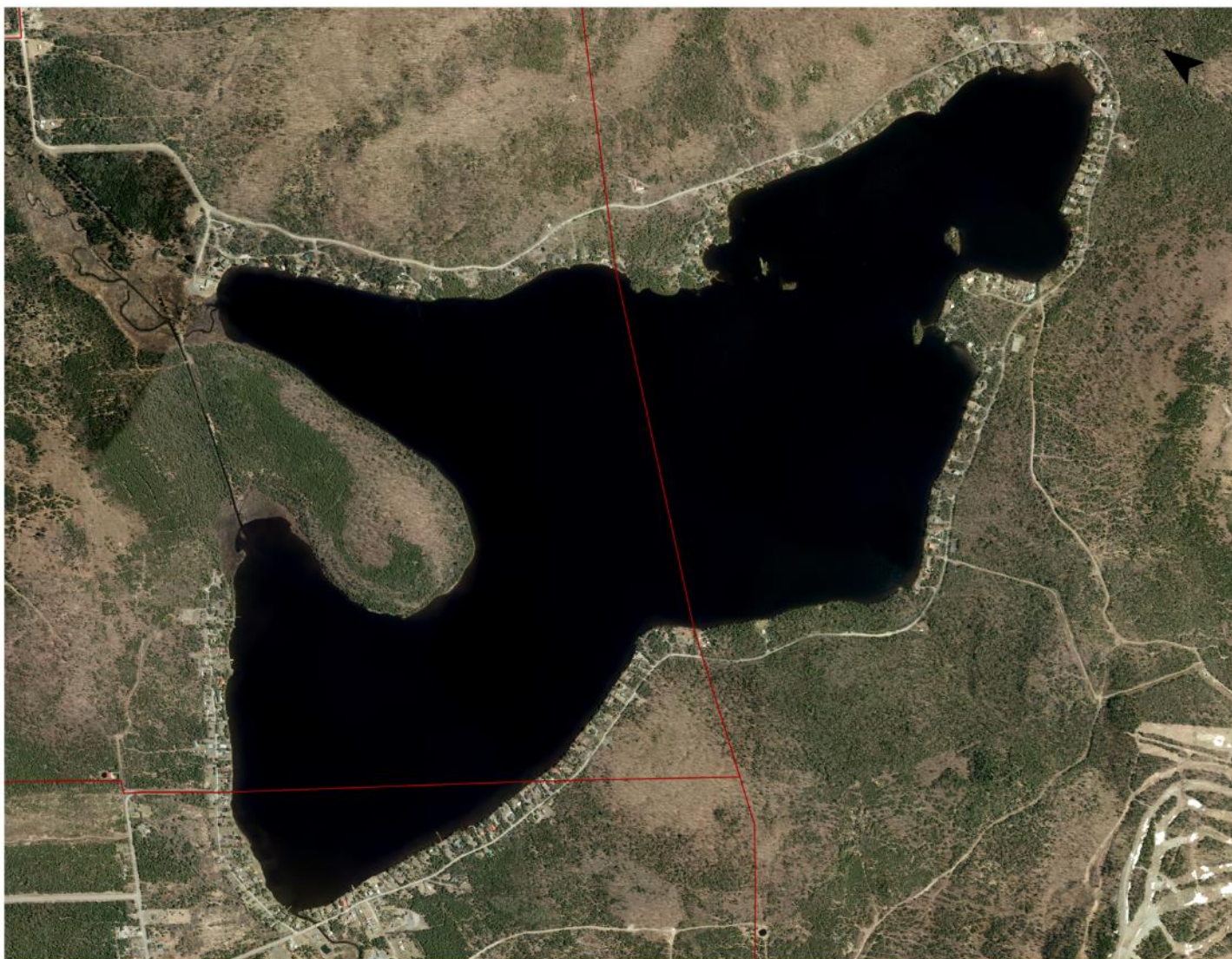
D'une longueur d'environ 3 kilomètres et d'une profondeur atteignant jusqu'à 39 mètres, nous dénombrons autour du lac près de 200 résidences. De par sa situation, le lac à la Truite est situé entre le lac du Huit et le Grand lac Saint-François à la tête du bassin versant de la rivière Saint-François. Il a alimenté en eau potable la Ville de Thetford Mines pendant 50 ans jusqu'à tout récemment. Cette zone de villégiature est prisée par des gens provenant de l'extérieur de la région et est de plus en plus habitée de manière permanente. Les nouveaux propriétaires développent ainsi un sentiment d'appartenance à leur nouvelle communauté et s'identifient moins au mode de vie urbain qu'ils viennent de quitter. Ces états de fait ont amené des modifications dans la gestion du territoire de la Municipalité et ne pas le considérer, nous amènerait à des revendications citoyennes. Avec les années, les décideurs de notre Municipalité ont su en tenir compte dans les orientations et leur prise de décision.

Aujourd'hui, il existe encore de grandes superficies autour du lac qui ne sont pas construites. Cela constitue un enjeu important qui préoccupe les riverains, car selon plusieurs études, le lac a atteint sa pleine capacité en termes d'habitations. L'activité humaine autour des plans d'eau amène son lot de conséquences qui mérite qu'on s'y attarde. Le lac vient d'ailleurs de subir un déclassement par rapport à sa qualité passant d'un stade d'oligotrophe en 2018 à oligo-mésotrophe en 2019. De là, la grande importance d'agir en matière de préservation de l'environnement. Ainsi, au lieu d'aller chercher de nouvelles taxes foncières, la Municipalité d'Adstock a modifié ces dernières années son zonage afin de protéger le lac, excluant ainsi de nouvelles constructions dans sa partie non développée et en rendant plus strictes certaines dispositions réglementaires.

LA DÉMARCHE D'ANNEXION

LES FUSIONS MUNICIPALES DE 2001 (ORIGINES LOINTAINES)

Ceux qui ont initié et qui ont participé au regroupement municipal de 2001 dans notre région nous rappellent qu'il avait été question, au tournant des années 2000, de rassembler dans une même organisation les lacs de notre secteur de la MRC des Appalaches. Le lac à la Truite, qui était partagé entre trois municipalités, était au cœur de ces échanges et devait être inclus dans la nouvelle municipalité qui était appelée à naître du nom d'Adstock. Comme Sacré-Cœur-de-Marie et Saint-Méthode s'étaient mis d'accord pour se regrouper en 1999, les acteurs locaux se demandaient comment faire pour scinder une partie de Thetford Sud (avant qu'il se regroupe avec Thetford Mines) pour que sa partie qui incluait le lac Bécancour et une portion du lac à la Truite se regroupe avec Adstock. Prétextant des aspects pratiques ou légaux, les gens du ministère ont plutôt proposé que tout Thetford Sud s'annexe à Thetford Mines et qu'ensuite cette dernière cède la portion des lacs à Adstock. Le projet n'eut malheureusement pas de suite, car les dirigeants en place ont changé et le sujet de préoccupation était bien plus à l'intégration des ex-municipalités entre elles et à l'harmonisation de la réglementation que de procéder à d'autres cessions de territoire (*en complément en annexe, le témoignage de l'ex-maire de Saint-Méthode*). Bien que la question et la problématique aient été soulevées à ce moment, la cession de cette partie du lac à la Truite n'était plus dans les plans.



L'ÉVOLUTION DU MILIEU DU DE VIE

Le lac à la Truite, comme milieu de vie, a certes évolué depuis les années 2000. Il est loin le temps des premiers propriétaires qui avaient acheté autour des années 1940 un lot pour y bâtir un chalet saisonnier sur des chemins de fortune, constitués de vieilles souches et du matériel trouvé ici et là. Ils ont vendu et laissé leur place à des nouveaux propriétaires dont les besoins sont devenus plus grands. Ils rénovent, reconstruisent ou bâtissent de nouvelles propriétés pour y fonder une famille ou prendre leur retraite. De sorte que les riverains sont maintenant bien ancrés dans la Municipalité d'Adstock. Ils se définissent comme groupe organisé avec des demandes bien précises (préservation de la qualité de vie, de l'environnement et amélioration des chemins).

La capacité des intervenants municipaux à s'adapter ou non à cette réalité n'est pas étrangère au déclenchement du processus d'annexion du lac à la Truite de la section de Thetford Mines. Adstock fournit depuis le début les services municipaux de base et continue d'adapter ses pratiques et ses politiques notamment en matière d'entretien de chemins, d'urbanisme et d'environnement en fonction des besoins et des préoccupations des riverains. Les riverains, citoyens de Thetford, vivent dans le même milieu au contact des autres riverains et s'identifient plus à Adstock. La question de s'annexer est devenue simplement logique et sensée avec le temps.

À LA DEMANDE DES CITOYENS

Vers la fin du mois de juin 2016, la Municipalité d'Adstock a reçu au bureau municipal des citoyens qui étaient à la tête du comité du chemin Bocage secteur Thetford. La raison de leur démarche reposait sur une longue suite d'échanges infructueux avec la Ville de Thetford et était appuyée d'une pétition citoyenne. Le 4 juillet 2016, le conseil municipal d'Adstock recevait officiellement une demande d'annexion. Celle-ci fut étudiée de long en large par les élus et l'administration. Avant d'aller plus loin, nous nous sommes renseignés auprès des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales. Dans le cadre du cheminement du dossier, un autre groupe de citoyens situés sur le chemin Auclair secteur Thetford a demandé, pour les mêmes raisons, à joindre le processus d'annexion débuté par leurs concitoyens du chemin du Bocage. Lors de leur assemblée générale le 27 août 2017, ils ont invité le maire de la Municipalité d'Adstock à répondre aux diverses questions des riverains tant sur ce point que sur d'autres sujets comme c'est la pratique dans les autres associations riveraines (c'est une coutume typique à Adstock que le maire ou l' élu du district assistent aux différentes assemblées des comités ou organismes de la Municipalité).

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2016/07/15/des-residents-de-thetford-veulent-etre-annexes-a-adstock/>

LES POURPARLERS AVEC LA VILLE DE THETFORD MINES

Avant que le conseil municipal d'Adstock accueille favorablement la requête d'annexion et adopte un règlement en ce sens au début du printemps 2018, plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu avec la Ville, entre juin 2016 et mars 2018.

Dans un premier temps, la Municipalité désirait trouver avec la Ville des solutions consensuelles à la situation et aux irritants énoncés par le comité de citoyens. Dès le départ, après la rencontre exploratoire avec les citoyens, le maire a informé par courriel, le 29 juin, les dirigeants de la Ville et de la MRC de la demande d'annexion. Après les vacances estivales, la Municipalité a sollicité officiellement une rencontre avec la Ville le 25 août pour discuter de la demande des citoyens. Elle a eu lieu le 26 septembre et la phrase résumant les premiers échanges a été : « Habituellement, c'est le plus gros qui mange le plus petit ». Pas besoin de spécifier que le bien-fondé de la requête provenant de leurs citoyens fut sur-le-champ rejeté. À la fin de la rencontre, nous avons convenu, de notre compréhension, que nous devions nous revoir pour examiner quel serait le scénario le plus acceptable du territoire à annexer.

Il faut comprendre que pour que le processus se poursuive, la municipalité annexante devait préparer un plan et une description technique du territoire visé par un arpenteur. Nous pensions recevoir des autorités de la Ville un avis sur les scénarios de territoire à annexer que nous avons soumis le 5 octobre 2016. Nous avons relancé les dirigeants de la Ville pour tenir une autre réunion sur ce sujet principalement. Elle a eu lieu le 20 mars 2017. Cette rencontre n'a duré que quelques minutes dans une atmosphère peu constructive aux échanges. Nous apprenions que la direction de la Ville n'avait soumis aucun scénario à ses élus. La raison étant qu'elle ne céderait aucune portion de territoire. Comme nous devons déposer quand même un scénario (nous en avons proposé quatre au total), la ville a répondu qu'elle attendrait plutôt le règlement d'annexion pour émettre des commentaires. Nous avons ensuite adopté un avis de motion concernant le

projet de règlement d'annexion le 3 avril 2017. La Municipalité d'Adstock a échangé avec le comité de citoyens (notamment en fournissant ses politiques et ses pratiques en matière d'entretien de chemins en décembre 2017) et a mandaté un arpenteur pour désigner le territoire à annexer, suite aux suggestions du ministère des Affaires municipales puisque nous n'avions pas convenu d'un tracé.

Dans un deuxième temps, la Municipalité a souhaité laisser du temps à la Ville pour s'entendre avec ses citoyens. Lors d'une rencontre qui s'est tenue à nos bureaux le 19 décembre 2017, les représentants de la Ville nous ont demandé de retirer le projet d'annexion puisque le seul argument soulevé par les citoyens était la diminution de taxes. Selon les dires du nouveau conseiller municipal du district de cette partie de Thetford Mines, qui avait été élu précédemment en novembre, c'était le principal motif qu'il avait entendu durant sa campagne électorale. Nous nous devons de déclarer ici que jamais cette question entourant les taxes n'a été abordée ni de près ou de loin par les citoyens impliqués ou par la Municipalité d'Adstock durant l'ensemble du processus. Nous avons mentionné aux représentants de la Ville qu'ils ne saisissaient pas bien les revendications de leurs citoyens et nous leur avons suggéré de les rencontrer afin de mieux comprendre la situation. À la demande de la Ville, nous avons acquiescé à leur accorder un délai, jusqu'au début du mois de mars, afin qu'ils puissent s'entendre avec leurs citoyens dans l'objectif qu'ils retirent leur demande d'annexion.

Dans un troisième temps, la Municipalité voulait faire valoir auprès des autorités thetfordaises les motifs rationnels et objectifs au projet d'annexion. À travers les différentes rencontres et correspondances échangées, la Municipalité a tenté d'exposer le point de vue des citoyens concernés et les multiples problèmes reliés à la gestion de cette portion du territoire. À titre informatif, vous retrouverez en annexe certaines de ces correspondances qui témoignent la mauvaise compréhension ou la non-considération des préoccupations et des enjeux mentionnés par la Ville.

Encore dernièrement, plusieurs autres événements se sont enchaînés qui confirment bel et bien que la seule alternative possible est et demeure encore l'annexion; le statu quo étant devenu impossible. Et pour paraphraser la Ville dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec concernant le tracé de la ligne de transport d'électricité vers les États-Unis : « L'humain et son milieu de vie doivent rester au cœur de la décision ». Nous ne pouvons qu'être en accord avec eux, car si c'est vrai pour le secteur de Black Lake, ça l'est aussi pour le secteur du lac à la Truite!

<https://www.regionthetford.com/fr/actualite-details/2020/07/21/ligne-electrique-appalaches-maine-l-humain-et-son-milieu-de-vie-doivent-rester-au-coeur-de-la-decision/>

L'ACCOMPAGNEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Après le dépôt de la demande des citoyens, la Municipalité d'Adstock a requis l'accompagnement du ministère des Affaires municipales. Tout au long de la démarche, la Municipalité a reçu toutes les informations adéquates sur le processus et la procédure, la préparation du plan et la désignation du territoire à annexer, l'élaboration et le dépôt du règlement, la consultation des personnes habiles à voter et la renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire, la transmission et la production de divers documents à la tenue de la présente Commission. La Municipalité d'Adstock se déclare entièrement satisfaite des renseignements et du support obtenus dans ce dossier.

LA POSITION DE LA MRC DES APPALACHES

Dans le cadre de la démarche d'annexion, la MRC des Appalaches a été appelée à faire connaître son avis sur le règlement adopté par la Municipalité. Comme la Ville de Thetford Mines avait rejeté le règlement d'annexion le 7 mai 2018, il allait de soi qu'il allait subir le même sort au conseil des maires de la MRC des Appalaches, soit deux jours plus tard. Pourquoi ? En raison du vote prépondérant détenu par la Ville de Thetford Mines (qui s'explique par son nombre de votes et le fait qu'il possède plus de la moitié de la population de la MRC).

Nous ne saurons jamais quelle orientation aurait été prise si le projet de règlement d'annexion avait concerné une autre municipalité. Mais comme le sort du vote était déjà connu à l'avance, nous avons convenu qu'il serait mieux d'éviter un débat stérile et qui aurait déchiré inutilement les maires et mairesses de la MRC des Appalaches.

Par contre, nous pouvons nous poser les questions suivantes : que serait-il arrivé si on avait exclu des discussions et du vote les municipalités intimées afin de permettre un débat libre entre les autres municipalités, en autant par contre qu'elles aient eu au préalable

les informations et les arguments de part et d'autre pour prendre une décision libre et éclairée? Ou que serait-il arrivé si la demande d'annexion avait touché une municipalité de la MRC voisine? Par exemple, un rang de Saint-Éphrem (dans la MRC de Beauce-Sartigan) qui avait demandé à s'annexer à Adstock (dans la MRC des Appalaches)? Il y a fort à parier que la Municipalité d'Adstock aurait reçu l'appui de ses collègues maires et mairesses à approuver le règlement d'annexion puisque cela ne se passait pas dans notre MRC et ne touchait pas l'argument sensible de l'intégrité territoriale parce que ça ne touchait pas notre MRC.

Aucun document n'a été déposé, aucun débat sur le fond ou sur la forme n'a été fait au conseil des maires. Le point à l'ordre du jour de ce règlement d'annexion a été réglé en l'espace de quelques minutes, de manière expéditive pour les raisons ci-haut mentionnées. Évidemment, nous en comprenons les raisons. Nous aimons tous mieux travailler sur ce qui unit que sur ce qui nous divise. Sans entente entre les municipalités concernées, les maires et mairesses ne voulaient pas trancher une question aussi émotive qui pourrait se reproduire chez eux.

Comme nous savions que cette étape n'était pas décisive ni la dernière dans la démarche d'annexion, nous avons inscrit notre dissidence à la résolution désapprouvant le règlement d'annexion et avons poursuivi avec la consultation des personnes habiles à voter qui s'est traduite par la renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire. La presque totalité des citoyens souhaitant l'annexion, le dossier était par la suite transmis au ministère des Affaires municipales qui ont exigé une série de documents pour l'analyse complète du dossier afin d'en arriver à la tenue de la présente Commission municipale.

ARGUMENTS MILITANT EN FAVEUR DE L'ANNEXION

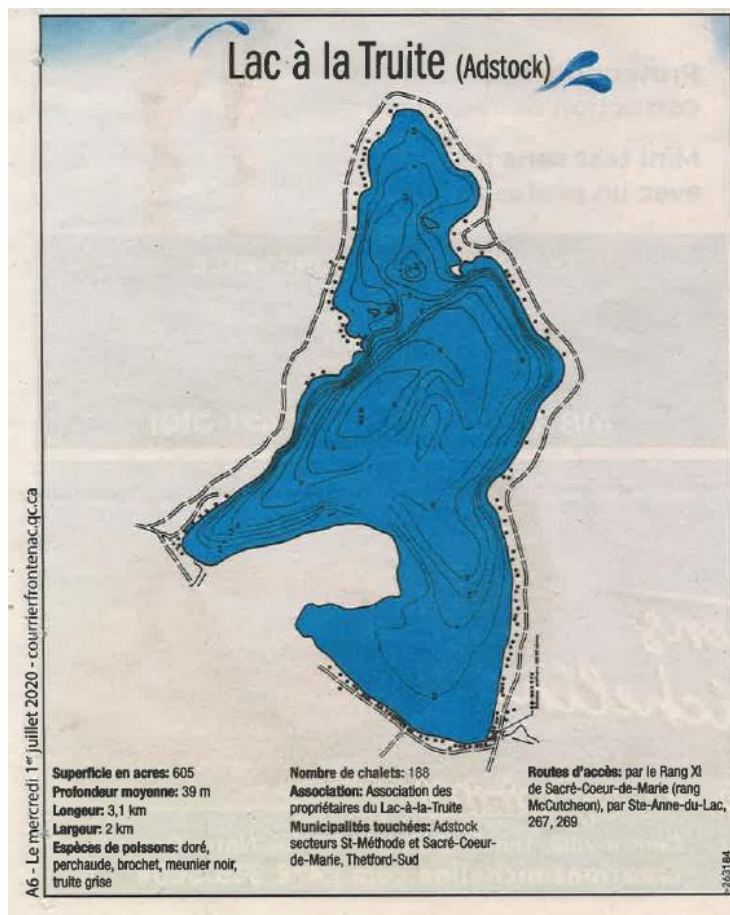
SUR LE PLAN DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

En général, la Municipalité reconnaît depuis longtemps ce secteur comme faisant partie d'Adstock. Beaucoup de gens croient à tort que tout le lac à la Truite appartient déjà à Adstock. La Municipalité gère déjà plusieurs facettes de ce territoire, en ayant toutefois les mains liées, car elle ne peut s'adresser directement à tous les citoyens puisque ce ne sont pas les siens (par exemple, pour solutionner les plaintes, connaître leur besoin ou leur niveau de satisfaction des services rendus) ni administrer cette portion de territoire selon ses règles et pratiques.

Pour les citoyens de ce secteur de Thetford Mines, nous sommes souvent la référence en matière d'environnement ou d'urbanisme. Ces derniers s'adressent à notre administration et à nos élus pour différentes questions. Par exemple, connaître telle action en matière environnementale pour améliorer leur bande riveraine ou proposer telle mesure pour préserver le plan d'eau.

Ils participent à nos forums de discussion et la Municipalité entretient un lien privilégié avec ces milieux de vie. Elle traite notamment différents dossiers avec l'Association des propriétaires du lac à la Truite, le seul mandataire et interlocuteur reconnu qui regroupe tant les résidents d'Adstock que de Thetford Mines. Nous avons aussi défendu aux côtés des riverains de Thetford et de l'association riveraine des positions auprès de la Ville pour que cette dernière adopte les façons de faire d'Adstock, mais sans le succès escompté.

Comme la Municipalité est découpée en tenant compte des particularités du territoire, un élu représente le district électoral comprenant le lac à la Truite. Ainsi les préoccupations des riverains ont une voie directe au conseil. En ayant des représentants dans chaque secteur, les besoins et les attentes sont mieux pris en compte. C'est un trait caractéristique d'Adstock. *(en complément en annexe, le témoignage de l'ex-directeur général de la Municipalité)*



Dans les différentes documentations, on associe toujours le lac à la Truite comme faisant partie d'Adstock. Voici un exemple récent.

Extrait du Guide sur les lacs du Courrier Frontenac, été 2020

SUR LE PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

Le découpage de la frontière entre les deux municipalités ne réfère à aucune logique. Il a été tracé sur une carte tout simplement et décidé à une époque où personne n'y résidait. Ainsi, nul n'a pu se prononcer s'il était en accord ou non ou si cela avait du sens ou pas. Évidemment, ce découpage n'était pas un enjeu ni une problématique au 19^e siècle. Or, avec le temps, les gens ont occupé l'espace. Ce secteur s'est densifié et est habité de plus en plus de manière permanente.

Le plus incohérent à nos yeux aujourd'hui, et ce, malgré bien des démarches qui n'eurent pas les effets souhaités, c'est la cohabitation dans ce secteur qui se fait selon une conception différente et encore avec des règlements non uniformisés. Même si certains sont semblables, dans la pratique, plusieurs ne sont pas appliqués de la même manière. Ce sont deux administrations avec deux réalités et forcément deux visions distinctes qui se partagent pourtant le même territoire, et ce, avec tous les problèmes que cela engendre. Cela affecte directement le citoyen et entraîne une iniquité qui reste injustifiable et rend la situation intenable à court ou long terme. Par exemple, pourquoi est-il interdit de couper un arbre d'un côté, alors que le voisin peut? Ou pourquoi, les règles entourant la construction en deuxième rangée n'est pas la même entre voisins?

Nous pourrions fournir le détail des disparités et des différends qui témoignent des conséquences de ces applications. En voici quelques-uns : autorisation de changement de ponceau sur le ruisseau Auclair qui a entraîné un apport important dans le lac; réfection d'un quai de ciment directement en bandes riveraines avec l'aide d'une bétonnière; aucune mesure d'atténuation de remaniement de sols lors de plusieurs travaux de construction résidentielle, tolérance de fosses septiques non conformes, autorisation de l'usage d'engrais, de pesticides ou d'insecticides, permission de tenir des activités commerciales en zone de villégiature, absence de contrôle face à l'hébergement locatif autour du lac, long et lent processus pour régler des problématiques comme la gestion du barrage et des travaux correctifs dans le canal de déviation.

C'est un fait attesté que les deux administrations municipales impliquées n'ont définitivement pas les mêmes approches face à ce milieu de vie et ne partagent pas la même philosophie. La réglementation et le zonage sont des sujets particulièrement sensibles chez les riverains et ces derniers suivent les administrations municipales de près sur ce sujet. Ils participent activement à leur révision et aux consultations publiques. Notre municipalité est un regroupement d'intérêts de plusieurs secteurs qui cohabitent ensemble et vivent les mêmes réalités. Même si le territoire d'Adstock est grand, le consensus est plus facile à obtenir, car l'administration est plus petite et près du citoyen comparativement à une ville où l'approche est forcément différente.

SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT

La Municipalité d'Adstock a su être proactive depuis sa création en 2001. Elle sert de modèle pour certains aspects et même précurseur sur d'autres. Ce qui la distingue sur le plan régional, c'est sa réglementation plus stricte que même celle de la MRC des Appalaches à certains égards et qui émane du souhait de la population riveraine. Les exemples suivants révèlent que l'environnement occupe donc une place importante dans les décisions politiques. Cette sensibilisation est due à la réception favorable des revendications des riverains et des autres citoyens en raison de leur mobilisation.

Pour ne nommer que l'interdiction d'usage de fertilisants et de pesticides (2004), le programme de gestion des boues septiques (2007), l'interdiction d'abattage d'arbres (2007), le financement des projets environnementaux (2010), la renaturalisation des berges (2012), l'adoption de méthodes et techniques adaptées pour le remaniement des sols (2012) et l'entretien des chemins (2013), la création d'un comité statutaire et consultatif en environnement (2014), l'inventaire d'une partie des milieux humides et l'aménagement de trappes à sédiments (2015), les limitations des projets éoliens (2015) et des élevages à forte odeur (2018), l'adoption du plan préservant le paysage d'Adstock (2020)

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2016/12/04/la-protection-de-leau-une-priorite-a-adstock/>

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2020/04/17/adstock-se-dote-dun-plan-de-paysage/>

Adstock gère la collecte des matières résiduelles sur tout le pourtour du lac. Ainsi, les citoyens du lac à la Truite, situé sur le territoire de la Ville de Thetford Mines, reçoivent le service de la Municipalité d'Adstock en échange d'une contrepartie qui est décidée par la Ville.

Lors de l'implantation de la troisième collecte (matière compostable), la Ville l'a déployée en 2017 sur tout son territoire ayant pour effet de créer une disparité entre voisins au lac. L'un a un bac brun et l'autre pas. Les intervenants de Thetford auraient eu avantage à discuter avec Adstock pour évaluer d'autres options plus concordantes avec la réalité vécue autour du lac.

Il semble que la consultation citoyenne ne fasse pas partie des mœurs. À tout le moins, nous l'avons observé en lien avec le programme de naturalisation des berges qui a été lancé dernièrement par la Ville. Les riverains du secteur de Thetford et l'association riveraine n'ont jamais été consultés sur ce programme et la priorité à y accorder. Depuis 2009, les riverains se sont mis à la tâche pour renaturaliser leur rive. Aux yeux des riverains et de l'association, la priorité est la remise de la rivière de l'Or dans son lit et de restaurer le canal de déviation construit par la Ville qui cause des dommages majeurs à la santé du lac.

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2020/08/21/laplt-presse-la-ville-de-thetford-dagir-dans-le-dossier-de-la-riviere-de-lor/>

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2020/09/09/adstock-reagit-aux-propos-du-maire-de-thetford-mines/>

Considérant l'attrait de la villégiature au Québec, le développement de la presqu'île du lac à la Truite aurait pu être vu comme un grand potentiel de revenu important pour la Municipalité. Or, elle a fait le choix de préserver l'intégrité écologique de la presqu'île et interdire

l'implantation de nouvelles résidences autour du lac à la Truite. Ce faisant, les élus d'Adstock considèrent que la santé du lac à la Truite est plus importante que d'aller chercher de nouveaux revenus de taxation. Seulement des usages récréatifs ayant peu d'impacts sur le milieu sont permis (sentiers, espaces verts, aires de repos, plage naturelle, etc.). Adstock a ainsi modifié ses règlements pour préserver les zones encore inhabitées pour éviter la construction en deuxième rangée en plus de la presqu'île.



Nous pouvons également reprocher à la Ville d'avoir manqué de transparence dans la vente des terrains leur appartenant dans notre Municipalité – juin 2018. Cette dernière ne les a pas offerts d'abord à Adstock, a voulu les grever d'un droit de non-construction à perpétuité pour les futurs acquéreurs (zone i) et a demandé à modifier le zonage (zone ii) sans nous expliquer les véritables raisons (qui étaient de régler un problème de compensation de milieu humide avec le ministère de l'Environnement en lien avec le dossier de piste cyclable). Concernant l'avenir de la presqu'île (zone iii), nous sommes toujours en attente d'une demande formulée en juin 2019 pour étudier un projet d'acquisition ou de préservation.

Dans son côté avant-gardiste, Adstock a créé en 2014 un Comité consultatif en environnement (CCE) par règlement statutaire comme le Comité consultatif en urbanisme l'est pour l'étude et la recommandation de dossiers en urbanisme. Constitué de riverains, de représentants provenant de l'agriculture, de la forêt et de citoyens ayant comme intérêt l'environnement, le CCE est consulté pour toutes questions reliées à l'environnement et pour coordonner les travaux publics qui ont effet sur les milieux de vie. Il émet des recommandations pour adoption au conseil municipal, lesquelles ont toutes été par la suite adoptées. Adstock investit plus de 50 000 \$ en projets environnementaux par année pour protéger ses plans d'eau, et ce, depuis plus de dix ans, sans demander une contrepartie à la Ville de Thetford Mines pour la partie du lac à la Truite.

Désirant protéger davantage les plans d'eau, Adstock a déposé un mémoire en 2017 à la MRC des Appalaches dans le cadre du contrôle relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée afin d'augmenter la bande de protection autour des plans d'eau, dont le lac à la Truite. Cette recommandation n'a pas trouvé écho auprès de la Ville de Thetford Mines qui a refusé d'y adhérer pour sa portion du lac. Ainsi, cette zone de protection n'est assujettie qu'à la partie du lac à la Truite située sur le territoire d'Adstock. La même situation risque de se répéter dans le cadre de la révision de ce règlement ayant pour effet de retirer la bande de 20 mètres de couvert forestier le long des chemins. Évidemment, la Municipalité d'Adstock est la seule qui s'est levée pour ne pas que cette disposition soit appliquée sur son territoire.

À la suite de plusieurs demandes répétées, les citoyens du secteur de Thetford désiraient une modification de la gestion du barrage du lac à la Truite, qui est sous la responsabilité de la Ville. Cette dernière ignorait les appels de ses propres citoyens. Ils se sont ainsi adressés à la Municipalité d'Adstock pour les accompagner dans ce dossier. Cela avait un impact sur le milieu de vie de tout le lac à la Truite, mais aussi celui du Grand lac Saint-François, à cause de la frayère à doré. Comme en amont, il fallait s'entendre avec les riverains du lac du Huit pour une gestion intégrée de la gestion des deux barrages, la conseillère du district a initié et réalisé les démarches. Ce sont des pourparlers qui ont été longs et ardues qui auraient été plus simples si la Municipalité d'Adstock possédait la pleine compétence sur ce territoire et était gestionnaire des infrastructures de son bassin versant. Un protocole fut finalement adopté en 2018. Une question demeure, est-ce optimal que la Municipalité d'Adstock doive dépendre de la ville voisine pour gérer le niveau de l'eau qui a des impacts sur sa faune aquatique et sa flore?

SUR LE PLAN DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

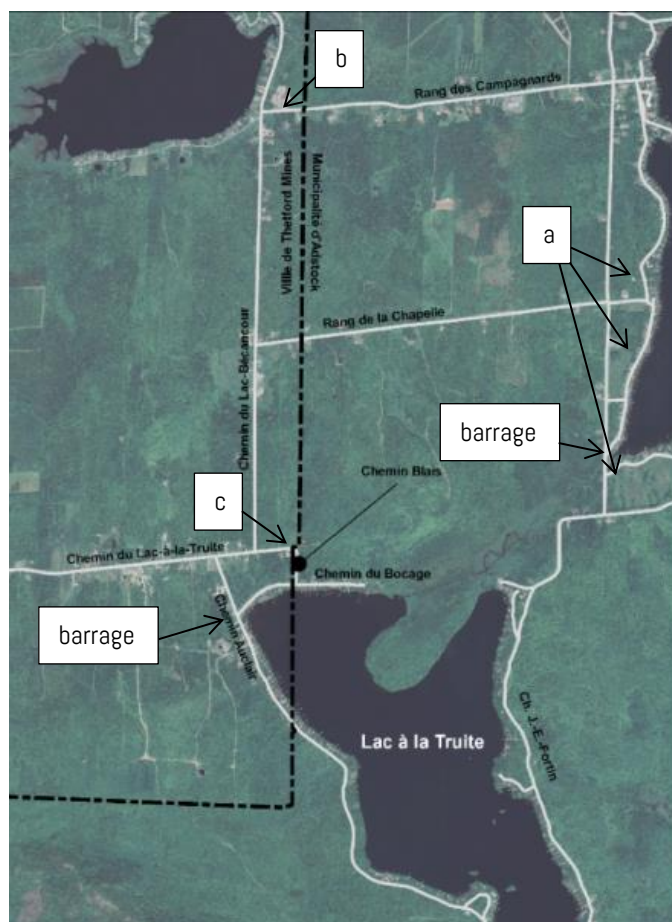
La Municipalité d'Adstock administre un réseau routier de plus de 200 km, dont 25 km sont des chemins privés concentrés principalement autour des plans d'eau. Deux équipes de voirie se partagent les différents secteurs et effectuent le déneigement sur tous nos chemins, qu'ils soient privés ou publics.

En raison de l'augmentation de la population riveraine, la Municipalité d'Adstock a entrepris de municipaliser des chemins répondant à certains critères (largeur minimale requise, installation d'un fossé de drainage) et a adopté une politique d'entretien des chemins privés. Les riverains souhaitaient être délestés de la responsabilité d'entretenir les chemins. Puisqu'ils contribuent à plus de la moitié du budget municipal (et par le fait même contribuent à l'entretien de tous les chemins de la Municipalité), les élus considéraient plus qu'acceptable leur demande de prise en charge des chemins privés. Il faut simplement reconnaître que les besoins de la communauté riveraine sont l'entretien des chemins et la préservation de l'environnement qui ont une incidence directe sur leur qualité de vie.

Concernant le secteur visé par l'annexion, nul besoin d'expliquer qu'il est particulier d'avoir à circuler par un même chemin (Auclair) pour aller rejoindre ses citoyens (Bocage) et devoir traverser une autre municipalité entre les deux (on peut presque parler de situation d'enclavement). Quand nous procédons aux opérations de déneigement, nous ne levons pas la gratte lorsque nous ne sommes plus sur notre territoire pour se rendre dans notre autre partie de chemin pour terminer plus loin l'opération. Il en est de même pour le balai mécanique. Bien que nous sommes compensés en partie pour certains services, nous n'avons pas les mêmes pratiques pour l'entretien des chemins (nivelage, resurfage). De sorte que les citoyens qui habitent la même rue n'ont pas le même traitement.

En lien avec l'entretien des chemins, nous avons avisé les intervenants de la Ville de l'enjeu de ne pas voir les mêmes pratiques. En marge d'un chantier où la Ville était maître d'œuvre sur notre territoire pour mettre aux normes un réseau d'aqueduc qui desservait les citoyens d'une partie du lac du Huit, nous avons eu un échange sur les chemins privés (parce que les travaux se réaliseraient sur des chemins privés soit les rues des Castors, des Cèdres et des Écureuils) (*voir zone a*).

En conséquence, le conseil de la Municipalité d'Adstock s'apprêtait à modifier sa politique d'entretien des chemins privés et voyait une occasion pour les deux entités municipales d'adopter des mesures similaires. Malgré un rappel en 2015 lors d'un échange avec la Ville, on nous a répondu que cela n'était pas une priorité et que cela ne constituait pas un enjeu pour eux.



Il est facile d'y voir définitivement un manque d'efficience au plan de la voirie et du service à la population. Voici deux autres exemples :

- Lorsque nous avons effectué le pavage sur le rang des Campagnards en 2014 (*zone b*), une partie située sur le territoire de la Ville est restée en gravier. La Ville a refusé que l'on complète une longueur d'environ 300 mètres pour rejoindre le chemin du Lac-Bécancour déjà pavé. Les citoyens et les automobilistes ne comprenaient pas qu'il restait une partie du chemin ainsi en gravier. Le pavage a été fait après plusieurs plaintes deux ou trois ans plus tard.
- Il s'est passé la même situation lorsque la Municipalité a pavé le chemin Ernest-Blais (2016), nous avons proposé de poursuivre les travaux sur une petite portion dans le secteur de Thetford (au commencement du chemin du Lac-à-la-Truite *zone c*), question de faire un meilleur arrimage avec le pavage existant. La Ville a refusé notre offre prétextant qu'elle était capable de s'occuper elle-même des travaux sur son territoire. Or, les travaux n'ont été faits qu'en 2020.

Considérant que dans le même milieu de vie, la réglementation est différente, les propriétaires vivent un manque d'uniformité dans l'entretien, certains ont deux comptes de taxes et vivent des lacunes dans la sécurité de leur propriété.

- Par exemple, un Adstockois (*au numéro 91 identifié par la flèche*), dont la propriété est située à cheval sur les deux municipalités, était victime constamment des effets lors du dégel et des coups d'eau. Ainsi, pour éviter l'accumulation d'eau dans sa cour et des dégâts à l'intérieur de sa résidence, la Municipalité devait intervenir, comme elle le fait partout sur son territoire, dans les fossés. Considérant que le fossé était situé sur le territoire de la ville voisine (*en pointillé*), Adstock avait des pouvoirs limités d'intervention, et ce, même si cela impactait ses citoyens et le milieu de vie.
- Des travaux d'installation de ponceaux sur un terrain en amont, situé sur le territoire de Thetford, ont affecté le lac d'un apport en sédiments importants via le ruisseau près du chemin Auclair (*segment rouge*). Des représentants d'Adstock sollicités par les riverains du secteur de Thetford ont fait des représentations auprès de la Ville. Cette dernière a tout de même autorisé les travaux alors qu'Adstock les aurait refusés si cela s'était produit sur son territoire.



Il faut noter que le règlement de zonage de la Municipalité a un chapitre sur le contrôle et l'encadrement de l'érosion à proximité des plans d'eau et des cours d'eau. Par ailleurs, la Municipalité travaille actuellement à bonifier les dispositions pour encadrer davantage et d'une meilleure façon la mise à nu des sols et des chemins forestiers. Ça ne semble pas être une priorité du côté de la Ville de Thetford.

SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

D'emblée, le fait que le secteur du lac à la Truite soit couvert par deux services incendie et deux services de police qui desservent les mêmes rues pose assurément un problème d'efficacité ou d'efficience et peut-être même un risque pour la sécurité publique. Sur ce sujet, vous retrouvez en annexe les commentaires du Service de sécurité incendie d'Adstock et de la Sûreté du Québec.

À titre d'exemple, lors d'un événement suscitant une intervention, la réponse des services d'urgence doit être rapide et coordonnée. Nous l'avons vu lors des pannes du 1^{er} novembre. Tout le lac a été pris en charge par nos services. Il a été bien malheureux de constater l'absence de la ville voisine sur le terrain lors de ces événements qui avaient touché aussi sa population, principalement celle à l'extérieur de son périmètre urbain. D'ailleurs, plusieurs citoyens se sont adressés aux autorités d'Adstock pour connaître les mesures mises en place. Durant

ces trois jours, des visites physiques aux maisons ont été effectuées de même que l'accessibilité à des centres de repos et de restauration.

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2019/11/11/pannes-de-courant-les-communautaires-se-sont-mobilisees/>

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2020/03/18/covid-19-mobilisation-impressionnante-a-adstock/>

En lien avec les interventions en matière de prévention ou de lutte aux incendies, nous avons bien tenté de trouver une solution avec la Ville de Thetford entourant une couverture de services autour du lac à la Truite entre 2015 et 2016. Bien que nous ayons proposé de prendre en charge leurs citoyens au coût net engendré lors d'une intervention, elle a refusé. De son côté, elle nous proposait plutôt un montant qui nous apparaissait élevés et qui tenait compte des évaluations foncières du secteur en plus d'un coût additionnel pour les sorties. À titre comparatif, pour une couverture des deux demies rues appartenant à Adstock (Auclair et Bocage autour de 13 000\$), les coûts se rapprochaient d'une municipalité rurale au complet couverte aussi par la Ville (Irlande autour de 25 000\$). Chaque municipalité s'occupe donc depuis de sa partie de territoire sans souci de cohésion.

Au niveau des forces policières, mentionnons simplement que d'un côté c'est la police municipale qui intervient et de l'autre, c'est la Sûreté du Québec. Cela peut entraîner quelques problématiques de coordination. Il serait plus logique et efficient que la même force policière s'occupe de la gestion du même territoire au même titre que la brigade incendie.

Enfin, de par sa réalité territoriale, le Service de sécurité incendie d'Adstock a développé une polyvalence qui tient compte du territoire qu'il dessert. Depuis cinq ans, nous avons ajouté des ressources, tant en effectifs qu'en équipements, qui correspondent aux besoins de nos secteurs : achat de deux camions incendie, d'équipements de sauvetage en forêt, des pinces de désincarcération et d'une patrouille nautique. Notre brigade intervient et fait de la prévention au lac à la Truite ainsi que sur le reste de notre territoire caractérisé par des sentiers quatre saisons tant en montagne qu'en forêt ainsi que sur les plans d'eau. Notons simplement que nous souhaiterions une coopération avec la Ville sur ce point.

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2019/12/31/les-pompiers-dadstock-deast-broughton-et-de-sacre-coeur-de-jesus-mieux-outilles/>

SUR LE PLAN SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Municipalité d'Adstock possède des infrastructures intéressantes : un complexe sportif qui abrite un aréna, un gymnase et une bibliothèque, cinq salles municipales, cinq parcs, quatre terrains de jeux, deux patinoires extérieures, une salle de gym, des cuisines communautaires, des jardins collectifs, une terre-école, un incubateur et un futur centre de transformation agroalimentaire, deux places publiques (en cours de réalisation), des sentiers de tout genre, un centre récréotouristique et un parc national. Plus d'une soixantaine d'organismes œuvrent au mieux-être de la collectivité dans presque tous les domaines d'activités et sont présents dans tous les secteurs.

La Municipalité encourage ce dynamisme en les soutenant : politiques de développement socio-économique, de communication et de reconnaissance (adoptées autour de 2015). Notre journal local L'Arrivage est né d'une initiative citoyenne visant à unir et réunir l'ensemble des secteurs suite à la création de la Municipalité. Les organismes soumettent chaque année, lors de la période pré budgétaire, leurs demandes d'aide et de projets.

Notons la réalisation des dernières actions suivantes pour les riverains : inventaire des plantes envahissantes, lutte au myriophylle à épi, aménagement d'une station de lavage de bateau, transfert pour fin de gestion des débarcadères à bateau, aménagement de trappes à sédiments, confection de plans individuels pour renaturaliser les berges, achat de balises indicatrices pour les plans d'eau, etc.. Nous ne sommes pas en mesure de connaître quelles ont été les contributions ou les réalisations de la Ville à ce niveau pour le lac à la Truite.

Depuis les années 2000, Adstock organise des activités d'intégration pour les nouveaux arrivants. Ils sont plus nombreux à s'installer autour des lacs et nous veillons à leur remettre des pochettes d'accueil qui incluent les principaux règlements, des dépliants d'information et d'autres renseignements utiles. La Municipalité élabore en concertation avec les associations des outils de communication sur les bonnes pratiques de navigation et de bons comportements pour les villégiateurs.

<https://www.regionthetford.com/fr/actualite-details/2014/05/06/adstock-consultation-sur-le-developpement-de-leur-milieu/>

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2015/10/05/un-plan-de-developpement-audacieux-pour-adstock/>

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2016/11/20/adstock-lance-sa-politique-des-familles-et-des-aines/>

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2017/01/30/plusieurs-acteurs-du-milieu-recompenses-a-adstock/>

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2020/02/08/la-municipalite-dadstock-maintenant-au-petit-ecran/>

Le Service des loisirs et de la culture de la Municipalité élabore et adapte une programmation tenant compte de ses secteurs. Ainsi, la Municipalité ne fait pas de cas des non-résidents (principalement ceux du lac à la Truite). Lors de la tenue des terrains de jeux l'été, plusieurs jeunes qui habitent de manière permanente ou saisonnière le lac à la Truite s'inscrivent au camp de jour et nous les considérons comme nos résidents, sans frais supplémentaires. Adstock a un programme pour aider les familles en remboursant une partie des coûts additionnels générés par l'inscription d'une activité comme non-résident. De son côté, la Ville refuse d'offrir le même traitement pour ses résidents qui s'inscrivent à nos activités. Un chalet des loisirs, un parc et un terrain de jeux sont situés à proximité du lac-à-la-Truite.

Des spectacles sur les perrons d'église sont organisés dans tous les secteurs et cette année, des spectacles sur l'eau et une parade ont été organisés notamment au lac à la Truite. Nous n'avons pas fait de distinction qu'une portion était située dans une autre municipalité. Nous n'avons pas coupé le lac en deux pour empêcher les riverains de prendre part au spectacle ou arrêter la parade pendant qu'on circulait du côté de Thetford. Il en est de même lors de la chasse aux cocos de Pâques version COVID19, le service des loisirs a accepté que les résidents du secteur de Thetford participent à cette activité.

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2020/06/04/adstock-lance-sa-programmation-des-loisirs-et-presente-sa-nouvelle-ressource/>

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2020/04/23/176-enfants-participent-a-une-chasse-aux-oeufs-de-paques-a-adstock/>

<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/2020/06/02/une-activite-couronnee-de-succes-et-appreciee-par-les-citoyens-dadstock/>

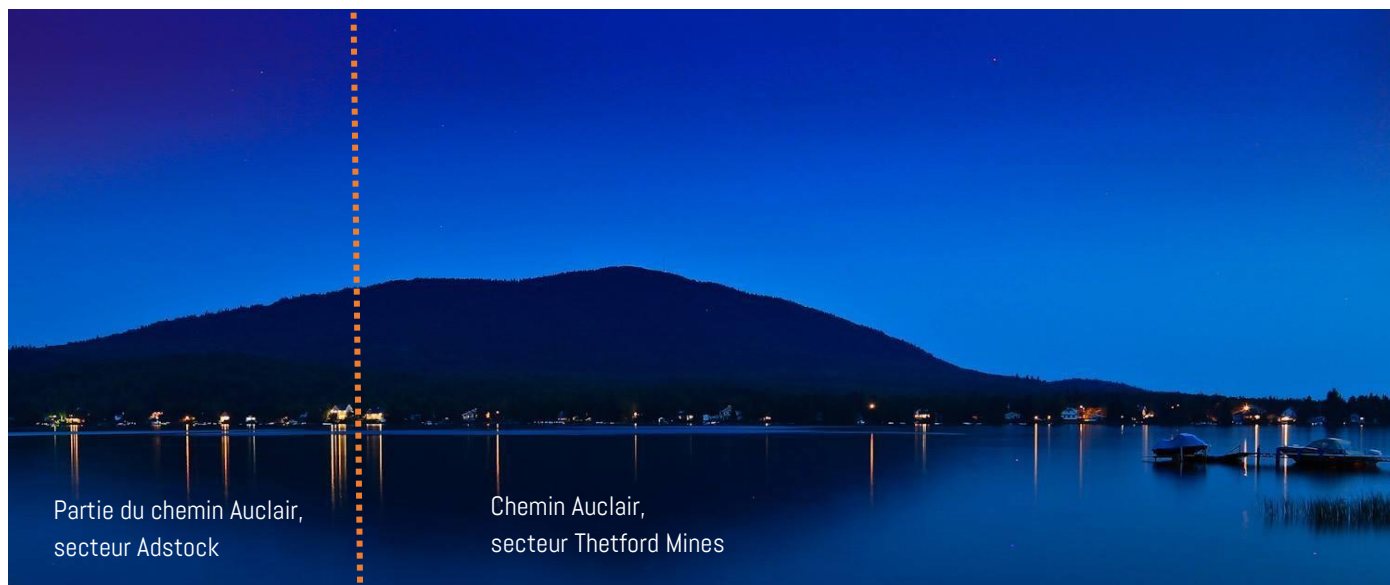
Un fait à mentionner qui témoigne du manque d'intérêt de ce qui se passe à l'extérieur du périmètre urbain, quand il fut le temps pour la Municipalité d'Adstock d'adhérer au circuit régional du Compostelle des Appalaches (en 2016), nous avons élaboré un parcours à travers tous les secteurs d'Adstock et il devait rejoindre le centre-ville de Thetford pour boucler le circuit d'origine. Pour ce faire, le circuit devait passer près du secteur du lac à la Truite et du lac Bécancour, sur le territoire de Thetford. La Ville a refusé de faire les travaux d'installation des pancartes. La direction de la Ville a toutefois permis à ce que l'équipe d'Adstock puisse baliser et installer l'affichage requis sur son territoire jusqu'au centre-ville de Thetford Mines.

Nous avons également remarqué le même désintérêt dans le dossier Internet haute vitesse. Lors des pourparlers à la MRC des Appalaches, les dirigeants de la Ville ne voyaient pas beaucoup la pertinence d'adhérer au projet régional, qui consistait à installer la fibre dans toutes les maisons puisque le centre urbain, qui constituait la majorité de sa population, possédait déjà le service. Pourtant, des Thetfordois, habitant la zone rurale dont le lac à la Truite, n'ont toujours pas le service de haute vitesse. Le projet n'eut pas de suite, mais pas nécessairement pour cette raison.

Ce qui fait la cohésion sociale d'Adstock, c'est la prise en compte des intérêts de tous. Notre devise municipale représente bien cet état d'esprit : *Nous formons un.*

Adstock est un regroupement dans lequel les différents secteurs apprennent à cohabiter ensemble avec ses forces et ses différences. L'administration municipale est au service de toutes ses communautés. Que nous vivions dans un village, en milieu rural ou sur le bord de l'eau, la vision stratégique de la Municipalité est tournée vers la reconnaissance et le développement de ses différents milieux de vie. Le fait de regrouper tous les citoyens du lac à la Truite simplifierait ainsi les processus administratifs, la gestion du territoire, le suivi des plaintes, la réalisation des projets en tenant compte des besoins.





CONSTATS ET CONCLUSION

RAPPEL DU RATIONNEL DE LA DÉMARCHE D'ANNEXION

Il repose et se définit comme suit :

« Les limites territoriales municipales ne sont pas statiques et peuvent être modifiées pour répondre aux besoins des municipalités et de leurs populations ainsi qu'aux réalités géographiques, socioéconomiques et économiques en constante évolution. »
(référence : Ministère des Affaires municipales, Guide sur les annexions, 2018, page 5)

Dans l'analyse de la situation et des éléments entourant l'annexion de cette portion du lac à la Truite située sur le territoire de la Ville de Thetford Mines, le conseil municipal d'Adstock a répondu par l'affirmative aux questions suivantes :

- l'annexion est une solution à certains problèmes existants entre Thetford et Adstock sur une partie de territoire (le lac à la Truite);
- elle permet essentiellement le rattachement de ce territoire à Adstock parce qu'elle désire obtenir pleine et entière compétence (et puisqu'elle en exerce déjà une partie) :
 - o les motifs principaux invoqués par Adstock sont la fourniture des services municipaux, la régularisation des limites municipales et l'appartenance socio-économique de la population (c'est le même voisinage, réclamant les mêmes besoins et vivent la même réalité).

Le conseil municipal d'Adstock n'a jamais souscrit à ce que cette annexion puisse avoir comme effet d'augmenter ses revenus de taxation (même si on tente de faire croire le contraire) ou de créer des conditions fiscales avantageuses pour certains citoyens. L'annexion ne permet pas non plus d'alléger la réglementation municipale (bien au contraire, celle d'Adstock est plus contraignante, et ce, à la demande des citoyens principalement les riverains) ou encore favoriser l'implantation de projets immobiliers alors qu'Adstock a même restreint la possibilité de construire dans les zones autour du lac où c'était encore possible de le faire et en nous limitant l'accès par la même occasion à de nouveaux revenus de taxation. Et nous, les élus, pouvons déclarer solennellement que l'annexion ne sert aucune fin personnelle. Cette annexion est de portée collective et sert véritablement l'intérêt commun.

Considérant tous ses aspects et le fait que la contiguïté du territoire visé est une condition obligatoire au lancement d'une procédure d'annexion, nous en venons à la conclusion que la solution de l'annexion est la seule alternative possible et que la demande des citoyens est raisonnable et légitime.

Cette annexion repose sur les critères énoncés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Il existe des problématiques persistantes qui ne peuvent être résolues que par l'annexion. La Municipalité d'Adstock ayant les pleins pouvoirs et contrôles pour gérer adéquatement cette portion du territoire bénéficiera à tous les citoyens qui y vivent. Les deux municipalités concernées sont différentes. Le style de gestion et la vision sont distincts. La Ville de Thetford Mines est une cité régionale qui se développe en fonction de sa majorité urbaine. Adstock fait le choix d'administrer en fonction de la diversité de ses communautés et de leurs particularités.

LE PRINCIPE D'ANNEXION

La démarche d'annexion qui est prévue et encadrée par le ministère est-elle légitime? Peut-on reprocher à la Municipalité d'Adstock d'avoir fait cheminer la présente démarche issue d'une demande de la part de citoyens de Thetford et non initiée par la Municipalité ?

Qu'est-ce qui se serait passé si c'était nos citoyens du chemin du Bocage qui avaient demandé l'annexion à la Ville? Aurait-elle eu la même position? C'est purement hypothétique, mais y a-t-il lieu de croire que la Ville l'aurait accueillie favorablement si nous tenons compte de certains de ses arguments mentionnés dans la résolution qui désapprouve notre règlement d'annexion? La Ville de Thetford Mines aurait probablement trouvé plus logique de désenclaver cette portion du lac en la rattachant à ses autres parties.

Il faut reconnaître que Thetford Mines s'est agrandie au fil du siècle dernier sur la base d'annexion de bouts de territoire et de chemins. Les dernières à notre connaissance ont été le chemin Poudrier (aux limites de Saint-Jean-de-Brébeuf et de Kinnear's Mills) et une partie du chemin des Bois-Francis dans l'ex-municipalité de Pontbriand. Selon les archives, la Ville a annexé plus d'une quinzaine de territoires avec l'accord de ses voisines (*référence : Thetford Mines à ciel ouvert, 1994, pages 582-583*).



LE BIEN-FONDÉ DE LA DEMANDE CITOYENNE

Les citoyens de Thetford habitant le lac-à-la-Truite partagent-ils le même milieu de vie que les citoyens d'Adstock? Est-ce acceptable pour ces citoyens qui cohabitent sur les mêmes rues qu'ils ne puissent pas être régis par les mêmes règlements ni avoir accès aux mêmes services?

Définitivement, la Ville n'a pas la même approche que la Municipalité face à la gestion de ce milieu de vie et aucun signe ne permet de croire que cela peut évoluer en ce sens. Si une telle volonté existait, la Ville n'aurait pas attendu si longtemps et être confrontée aux dernières étapes du processus d'annexion pour adopter cette année un programme de naturalisation des berges ou réalisée la petite section de pavage à l'entrée de ce secteur. Elle aurait consulté ses citoyens sur leurs priorités avant d'adopter un programme d'implantation et d'intégration architecturale de ce secteur (2018). Elle aurait certes accepté sa responsabilité pour réaliser les travaux

du canal de déviation, demande répétée de la part des riverains dont les conséquences engendrées par l'accumulation de sédimentation affectent principalement ses citoyens. Posons-nous la question pourquoi la Ville de Thetford Mines tient tant à ce milieu de vie? Quelles sont ses réelles motivations alors que nous dénotons un manque de considération envers le lac à la Truite. Finalement, est-il raisonnable de reconnaître que nous devons penser aux citoyens, car il se peut que cette annexion serve mieux leurs intérêts?

NON AU STATU QUO

Il est vrai de dire qu'il existe des endroits dans la province où des territoires sont partagés par plusieurs municipalités. La grande différence ici est que le lac à la Truite est un petit milieu partagé par deux municipalités qui n'ont pas la même taille, ne vivent pas les mêmes réalités, ne partagent pas les mêmes priorités et dont les citoyens ne sont pas traités de la même façon. Non loin d'ici, il existe un modèle qui semble fonctionner au Grand lac Saint-François, car les municipalités sont semblables et aucune d'elles n'impose ses vues aux autres.

Après plus d'une dizaine d'années à tenter de gérer le lac à la Truite en concertation, il en résulte une série d'échanges improductifs qui ne servent pas l'intérêt collectif. Nous pouvons documenter une majorité d'événements qui se sont succédé et il est impensable de croire qu'une cogestion de ce territoire soit une option. Les demandes répétées d'harmonisation tant des pratiques et que des règlements, les refus systématiques aux demandes du milieu, l'absence de communication au plan politique et les visions opposées face à la gestion confirment que le statu quo ne puisse pas être possible. Les citoyens ont assez payé le prix.

À cause de leur réalité respective, les visions municipales ne peuvent pas être conciliables. La Ville restera une ville avec des priorités principalement axées sur un mode de vie urbain. Une municipalité rurale est par définition différente d'une cité ou d'une ville. En raison d'un établissement de plus en plus permanent des résidents, les différences de gestion continueront de s'agrandir et les différences se feront toujours ressentir. L'iniquité qui en résulte nous apparaît toujours indéfendable. Nous ne pouvons pas en vouloir à la Ville d'être une ville et nous ne pouvons pas lui demander d'adapter ces règlements ou ces pratiques pour une minorité. Cette minorité pour nous n'en est pas une. Par conséquent, il est préférable de laisser une municipalité comme Adstock être une municipalité riveraine composée de milieux de vie compatibles qui s'y identifient et laisser les villes-centres être des cités comme elles le désirent.

En l'absence d'une décision favorable à une annexion, une rue (chemin du Bocage) restera enclavée en raison de sa situation géographique. Des règlements continueront d'être appliqués de manière différente semant encore la confusion. Des solutions aux problèmes dénoncés par les riverains ne seront toujours pas mises en application. Que fera la Ville de Thetford lorsqu'il sera le temps de remplacer le pont sur le chemin Auclair, faire la réfection du barrage ou encore de réaliser une voie de contournement du chemin Auclair en raison de la barrière et de l'étroitesse de la rue? Vivrons-nous de perpétuels débats sur qui devra payer la facture? Enfin, la Ville modifiera-t-elle ses pratiques en matière d'urbanisme, de protection de l'environnement et d'entretien de chemins, participera-t-elle financièrement aux projets et aux mesures mis en place et corrigera-t-elle enfin à ses frais le canal de déviation?

Au tournant des années 2000, des dirigeants clairvoyants avaient posé la solution de l'annexion à la problématique vécue actuellement. Nous avons l'opportunité de corriger la situation et non de la laisser encore davantage se détériorer? Adstock ne veut pas d'une bataille avec Thetford Mines qui s'éternise. Adstock veut collaborer avec sa voisine au bénéfice de tous et de toutes. Mais la question de cette portion du territoire doit être tranchée tout en tenant compte du citoyen et du milieu de vie dans lequel il évolue.

ANNEXES

Adstock, le 20 août 2020

Commission Municipale du Québec
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 24.200, Montréal (Québec), H2Z 1W7

Objet : dossier annexion du lac à la Truite dans le contexte de la fusion de 2001

Monsieur me Alain Roy, Commissaire,

J'aimerais porter à votre attention quelques informations pertinentes en lien avec le sujet cité en rubrique. D'abord laissez-moi me présenter à vous. Je me nomme Gérard Binet et je suis un citoyen d'Adstock, résidant dans le secteur Saint-Méthode. J'ai fait ma vie dans le monde des affaires et me suis toujours impliqué dans la région de Thetford. J'ai été élu maire de Saint-Méthode en novembre 1997 puis élu député fédéral de la circonscription de Mégantic-L'Érable le 27 novembre 2000.

J'ai initié la démarche de fusion municipale entre les municipalités de Saint-Méthode, de Sacré-Cœur-de-Marie et de Sainte-Anne-du-Lac, à l'époque où les regroupements municipaux étaient souhaités par la ministre Louise Harel. J'ai été accompagné par un urbaniste, ce qui était rare à cette époque, pour m'aider à bien faire les choses.

Déjà dans les années 1990, nous avions quelques problématiques face à la gestion du lac à la Truite. Imaginez-vous, avant la fusion de 2001, ce lac était divisé entre trois municipalités soit Saint-Méthode, Sacré-Cœur-de-Marie et Thetford Sud. C'était l'un des enjeux à régler lors de la fusion municipale car cela occasionnait quelques problèmes de concertation et de réglementation.

Vers la fin des années 1990, nous avons entamé des discussions entre certains maires de la MRC de L'Amiante afin de nous regrouper en fonction de nos particularités géographiques et des intérêts socio-démographiques communs. Pour faire du sens à ce regroupement, le territoire que je visais était de regrouper tous les lacs du secteur nord de la MRC (lac Bécancour, lac à la Truite, lac du Huit, lac Jolicoeur, lac Bolduc, lac Rochu et une partie du Grand lac Saint-François). Mon administration et celle de Sacré-Cœur-de-Marie souhaitaient se regrouper ensemble mais Thetford Sud avait plus d'affinités avec la ville centre soit Thetford Mines à cause de sa proximité avec sa zone urbaine.

Des démarches avaient été entreprises auprès des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales pour connaître la façon de faire pour se regrouper. Il était impossible ou voire très difficile de fractionner une partie d'une municipalité existante comme celle de Thetford Sud. Le ministère nous suggérait plutôt qu'une seule municipalité la fusionne pour ensuite céder une partie à l'autre par cession ou annexion. C'était donc une proposition qui avait été discutée entre les maires impliqués dans le processus des fusions municipales et de laisser les lacs de ce secteur à Adstock. Mais rien n'avait été convenu formellement. La ville de Thetford Mines s'est regroupée de son côté avec quatre autres municipalités dont Thetford Sud. Et Adstock a été formée suite au regroupement de trois municipalités et malheureusement, le processus d'annexion du lac à la Truite n'a pas eu de suite. Juste avant la fusion officielle (en février 2001), j'ai quitté mes fonctions de maire pour me présenter aux élections fédérales et le maire du nouveau Thetford a quitté lui aussi peu de temps après la fusion pour se présenter aux élections provinciales, laissant la situation du lac à la Truite non réglée. Il est toujours ainsi divisé entre deux municipalités avec des règlements et des façons de faire différentes.

En espérant que mon témoignage jette un éclairage sur l'historique de ce dossier qui aurait dû être réglé lors des fusions municipales.

Je vous prie d'accepter mes meilleures salutations,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gérard Binet', with a stylized flourish at the end.

Gérard Binet, citoyen d'Adstock, maire de 1997 à 2000 et député de 2000 à 2004



Le 11 janvier 2018

M. Marc-Alexandre Brousseau, maire
M. Olivier Grondin, d.g.
Ville de Thetford Mines
144, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 489
Thetford Mines (Québec)
G6G 5T3

**Objet : Suivi de la rencontre du 19 décembre 2017
Dossier annexion / position du conseil municipal**

Monsieur Brousseau,
Monsieur Grondin,

D'abord, nous tenons à vous remercier de votre visite à nos bureaux le 19 décembre dernier. Nous croyons sincèrement que cette rencontre est un pas prometteur afin de faire fructifier des échanges constructifs au bénéfice de nos communautés respectives. Nous espérons aussi qu'elle a permis de mieux comprendre les raisons motivant la demande des citoyens et dénouer au final la situation.

Dans le désir de poursuivre dans cet esprit, le conseil municipal, à sa séance de travail du 10 janvier dernier, a décidé de prolonger le sursis d'adoption du règlement d'annexion du secteur du Lac-à-la-Truite jusqu'au mois de mars afin de vous permettre de discuter avec les personnes mandataires dans ce dossier. À terme, si la demande d'annexion était retirée, le conseil municipal arrêtera momentanément la démarche. Sinon, soyez assurés de notre collaboration à trouver une issue amenuisant le plus possible les impacts et répondant aux aspirations souhaitées par les parties.

D'autre part, nous avons entendu votre désir de régler les problématiques et les irritants dans ce secteur. C'est un signal clair pour nous. Il faut se rappeler que le lac à la Truite est un milieu de vie qui lui est propre et que les riverains, comme l'ensemble des différentes communautés composant Adstock, se reconnaissent plus dans un milieu de villégiature et rural qu'à un milieu urbain pour différentes raisons. Les politiques, les réglementations, les projets, les activités, les décisions et les visions sont ainsi tenus en compte au quotidien.

En vous remerciant encore de votre compréhension et de votre ouverture, sachez que nous serons heureux de poursuivre nos échanges de manière à faire progresser nos municipalités. Nous vous prions d'agréer, Messieurs, d'accepter nos plus cordiales salutations.

Pascal Binet, maire

c.c. : M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac
M. Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches
M. David Godin, directeur général du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, région Chaudière-Appalaches
Mme Marie-Ève Mercier, directrice générale de la MRC des Appalaches

Le 12 mars 2018

M. Marc-Alexandre Brousseau, maire
Ville de Thetford Mines
144, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 489
Thetford Mines (Québec)
G6G 5T3

Objet : Réaction à votre missive du 26 janvier dernier et suivi du dossier d'annexion

Monsieur Brousseau,

Nous avons hésité à réagir officiellement à votre missive afin d'éviter de fragiliser les ponts que nos conseils respectifs souhaitent sincèrement construire. Comme vous nous l'avez si bien souligné, nous avons à cœur de défendre les intérêts des citoyens avec justice et équité. Néanmoins, nous devons rectifier certaines perceptions, car ne rien dire serait alors les accepter et les endosser.

Il est possible que nous ne travaillions pas de la même manière et que nos points de vue divergent sur certains dossiers. Toutefois, cela ne doit pas avoir préséance sur le respect que nous devons nous porter et la nécessité de collaborer ensemble au bénéfice de la région et surtout pour nos communautés respectives.

Pour revenir sur vos propos, « nous nous sommes immiscés trop rapidement [...] et de manière immodérée sans en mesurer convenablement ses tenants et aboutissants », contrairement à ce que vous sous-entendez, nous n'avons rien à nous reprocher. Nous avons agi en toute transparence en vous informant dès le départ du dépôt de la demande émanant de vos citoyens. Depuis près de deux ans, nous avons sollicité plusieurs rencontres afin de discuter de la problématique et des enjeux entourant la demande des citoyens concernés. De plus, nous avons attendu dix mois avant de déposer l'avis de motion et vingt-et-un mois avant d'adopter ledit règlement. Et c'est sans énoncer tous les irritants qui ont été acheminés à votre administration au fil des années dans ce secteur dont la plupart n'ont pas trouvé leur aboutissement.

Nous ne connaissons pas la teneur ni le contenu des échanges que vous avez eus avec ces citoyens au cours des derniers mois ou des années qui ont précédé le dépôt de leur première communication en juin 2016, mais il faut l'admettre, il y a un bien-fondé à leur demande.

D'autre part, votre contre argumentaire sur « le milieu de vie » nous laisse, pour l'essentiel, complètement pantois. Étant vous-même un citoyen d'Adstock, qui plus est un riverain saisonnier de longue date, nous nous expliquons mal votre prise de position à ce sujet. Ce serait tout un défi d'identifier une poignée de personnes au lac du Huit pour défendre la thèse que cette communauté riveraine n'est pas un milieu de vie à part entière. Et il en est de même pour le lac à la Truite.

Même s'il est vrai de dire que « plusieurs villes [...] dans le monde sont limitrophes au même cours d'eau qui les traversent passant parfois d'un milieu urbain à un milieu rural », il est néanmoins hasardeux de verser dans les raccourcis et les généralisations. Par conséquent, cela n'implique pas qu'il ne faille pas corriger une situation invraisemblable ou incohérente sur le plan de l'organisation municipale.

2/...

Nous pouvons concevoir que vous ne saisissez pas ce qui définit Adstock, fondée justement sur un regroupement de milieux de vie ayant les mêmes aspirations avec des besoins distincts. Nous vous rappelons que le territoire d'Adstock existe, vit et se dynamise en raison de ces particularités soit l'union de plusieurs communautés riveraines et d'un grand milieu rural. Notre administration et notre équipe essaient d'en tenir compte au quotidien en adaptant notre vision et nos actions à ces réalités, non sans heurt et difficulté faut-il le reconnaître. C'est sans doute ce qui justifie principalement la demande de vos citoyens qui côtoient nos citoyens puisqu'ils sont voisins immédiats.

Enfin, que vous le conveniez ou non, le lac à la Truite est un milieu de vie qui lui est propre tout comme le lac Jolicoeur ou le lac Bolduc qui constituent des milieux de vie différents avec leurs particularités tout comme Sacré-Cœur-de-Marie l'est ou encore Saint-Daniel et Saint-Méthode. C'est ce qui fait notre différence et nous distingue. Et pour la petite histoire, votre lac a même été une municipalité autonome pendant près de 60 ans parce que c'était un milieu de vie, composé de saisonniers, qui résidaient pour la très grande majorité à Thetford Mines. Si le lac à la Truite avait été aussi développé que le lac du Huit à cette époque, nous aurions toutes les raisons de croire que ce milieu de vie aurait aussi été constitué en municipalité.

Pour conclure sur cet aspect, il faut contextualiser et se rappeler les fusions municipales de 2001. À ce moment, il y a eu des discussions préliminaires pour régulariser certaines portions de nos territoires. Le lac à la Truite était partagé entre trois municipalités (Thetford Sud, Sacré-Cœur-de-Marie et Saint-Méthode) et les frontières administratives entrecoupaient et entrecoupaient toujours les chemins et les propriétés de manière arbitraire. Cependant, les fonctionnaires préconisaient que Thetford Mines fusionne Thetford Sud d'abord afin d'en démanteler une partie par la suite. Or, les maires qui étaient à la tête de ces discussions n'ont pas complété le processus, ayant été remplacés prématurément, laissant perdurer la situation telle qu'on la connaît encore aujourd'hui. Cette problématique est donc antérieure à notre mandat et demeure non résolue.

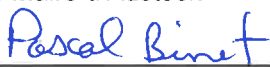
Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a fixé des balises en matière d'annexion territoriale qui encadrent les démarches permettant ces régularisations. Vous le savez sans doute, car la Ville de Thetford Mines l'a utilisée à maintes reprises au cours de ses 125 ans d'histoire. C'est dans cette perspective que le conseil municipal d'Adstock, qui a mûrement réfléchi les tenants et aboutissants de ce dossier, a finalement donné son aval au souhait clairement exprimé par ces citoyens du lac à la Truite, qui sont dénommés Truitoises et Truitois pour votre information. Le conseil municipal était soucieux et reste encore très sensible aux impacts qu'un tel dossier peut avoir sur nos relations, c'est pourquoi il n'avait pas encore adopté le règlement d'annexion vous permettant d'entreprendre, une fois de plus, des pourparlers, conformément à ce qui avait été entendu lors de nos dernières rencontres.

Prenant acte que, puisque la demande d'annexion n'a pas été retirée par le groupe de citoyens concernés, le conseil municipal a donc adopté le règlement d'annexion à sa séance du 5 mars dernier. Vous recevrez donc incessamment la correspondance à ce sujet. Si au cours du processus qui s'enclenche, la situation venait qu'à évoluer, nous garderons les canaux de communication ouverts, car nous désirons maintenir des relations harmonieuses entre nos deux municipalités. Nous sommes toujours ouverts à négocier à l'amiable cette annexion comme vous l'avez déjà fait dans le passé avec d'autres municipalités.

En terminant, soyez assuré et rassuré que votre dernière missive, ni cette présente, n'affecteront notre désir et notre réelle volonté de travailler ensemble.

Respectueusement vôtre,

Le Maire d'Adstock



Pascal Binet,

c.c : Laurent Lessard, député du comté de Lotbinière-Frontenac
Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches
David Godin, directeur général MAMOT de Chaudière-Appalaches
Marie-Ève Mercier, directrice générale de la MRC des Appalaches

Thetford Mines, le 18 août 2020

Commission municipale du Québec
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 24.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Objet : dossier annexion Lac-à-la-Truite (Adstock)

Monsieur le commissaire,

À titre d'ex-directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Adstock et initialement de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Marie avant le regroupement de 2001, j'aimerais apporter mon témoignage pour situer le contexte dans lequel les démarches ont été entreprises en vue de l'annexion de la portion du Lac-à-la-Truite située sur le territoire de Thetford Mines et vous faire part de mes commentaires personnels sur ce dossier.

D'abord, il faut reconnaître que le Lac-à-la-Truite est situé de part et d'autre à 90% sur le territoire d'Adstock. Ensuite, l'annexion du Lac-à-la-Truite n'est pas une question récente. Quand j'occupais le poste de secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité de Sacré-Cœur-de-Marie, ce sujet avait déjà été évoqué mais soulevait moins les passions qu'aujourd'hui puisqu'à l'époque, peu de personnes y résidaient à l'année.

Au cours de mon mandat à titre de directeur général adjoint et de directeur général de la nouvelle Municipalité d'Adstock, il est arrivé assez souvent des problèmes de coordination et d'arrimage de toutes sortes, mais principalement entourant la réglementation ou la gestion du territoire du Lac-à-la-Truite. C'est cependant au début de l'été 2016 que nous avons reçu et accueilli une demande d'annexion de la part d'un comité de citoyens de ce secteur. Le conseil municipal l'a scruté minutieusement avant de donner son aval car suite à cet examen, il s'est avéré que plusieurs arguments militaient en faveur de l'annexion dont le consensus de la démarche portée par les citoyens.

En voici quelques-uns autres de mémoire : Adstock gère depuis plusieurs années la collecte des ordures et des matières recyclables sur l'ensemble du pourtour du Lac-à-la-Truite. Adstock procède au déneigement des chemins et au balai mécanique tant sur la portion du territoire adstockois que celle de la ville de Thetford. Adstock défend les valeurs environnementales des résidents. Un exemple pour illustrer ce fait. Lors de l'instauration du programme systématique des vidanges de fosses septiques dans les années 2000, Adstock était à l'avant-garde. Cela a été reconnu dans la MRC des Appalaches. Les citoyens du secteur de Thetford ont dû se regrouper et forcer la main au conseil de ville de Thetford pour que ce dernier adopte la même réglementation qu'Adstock. Il a été calqué mais pas nécessairement appliqué de la même façon. Et depuis des années, Adstock reconnaît, considère et œuvre avec une seule association riveraine, peu importe si les résidents proviennent d'Adstock ou de Thetford. Elle traite les demandes de tous les citoyens. Adstock investit des milliers de dollars depuis des années dans

des projets environnementaux sans demander une contribution à la ville de Thetford. Adstock accueille dans ces camps de jour les jeunes du Lac-à-la-Truite sans faire de distinction s'ils sont des résidents ou des non-résidents d'Adstock. Nous n'avons jamais fait de différences entre les résidents du Lac-à-la-Truite provenant de Thetford mais nous avons eu beaucoup de difficultés à faire valoir l'intérêt du Lac-à-la-Truite auprès de la ville de Thetford, principalement depuis qu'elle ne puise plus son eau dans le lac pour son alimentation en eau potable.

Concernant la vision d'aménagement du territoire et de développement communautaire, beaucoup de points divergents. Cela a amené un lot de conflits et plusieurs lenteurs dans de nombreux dossiers. C'est regrettable, car ce sont les citoyens qui font les frais de cette divergence d'opinion dans la gestion à faire de ce milieu de vie qu'est le Lac-à-la-Truite. Toutefois l'expertise qu'a développé Adstock depuis sa fondation et sa particularité du fait qu'elle possède déjà six lacs sur son territoire démontre que la Municipalité est tout à fait indiquée pour administrer l'ensemble du Lac-à-la-Truite.

Puis, la demande d'annexion n'est pas étrangère à la proactivité d'Adstock notamment dans les domaines de l'environnement et de l'urbanisme (programme de vidange systématique des fosses septiques – nous avons été l'une des premières dans la MRC à implanter ce type de programme, renaturalisation des rives et des berges, création de trappes à sédiments autour des plans d'eau, implantation d'un fonds pour des projets environnementaux, institution d'un comité consultatif en environnement guidant le conseil municipal et les travaux publics, tenue de plusieurs soirées de consultation citoyenne pour connaître le point de vue des résidents). Je ne me souviens pas avoir reçu de la ville de Thetford Mines une réception positive quant à l'arrimage de la réglementation que nous voulions adopter sur le territoire ou de l'application sur le terrain des règlements municipaux.

Nous avons été aussi à l'avant-garde quant à l'adoption d'une politique d'entretien des chemins privés pour donner un service aux riverains puisque la plupart de ces chemins se retrouvent dans les milieux riverains et que ces derniers composent la moitié de la Municipalité. Adstock est très proche avec la nature et de la villégiature. C'est sa particularité. Ce n'est pas une ville. Elle est proche de ses citoyens riverains et du milieu rural. D'ailleurs, la devise d'Adstock en témoigne ... nous formons un (*unum sumus*).

En terminant, si je peux exprimer mon avis personnel, il n'est pas raisonnable de laisser un milieu de vie tel le Lac-à-la-Truite ou tout autre milieu de vie constitué ainsi divisé. Les riverains du Lac-à-la-Truite qu'on appelle les Truitois partagent les mêmes intérêts, habitent le même territoire et ont à cœur la préservation du lac. Comme il est possible de par la loi de modifier des frontières municipales surtout quand les citoyens concernés en font la demande et que celle-ci est amplement justifiée pourquoi ne pas alors régler une problématique qui simplifierait la vie de tout le monde surtout dans ce milieu.

Veuillez agréer monsieur Roy l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Rock Turgeon,
Ex-directeur général d'Adstock



DISTRICT EST
RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE-CHAUDIÈRE-APPALACHES

POSTE DE LA MRC DES APPALACHES

693, rue St-Alphonse Nord

Thetford Mines (Québec) G6G3X3

Tél. : 418-338-3151 • téléc. : 418 338-2452

Le 20 août 2020

Monsieur Pascal Binet
35, rue Principale Ouest
Adstock (Qc) G0N 1S0

Objet : Confusion créée par les adresses du chemin Auclair entre les secteurs Adstock et Thetford

Monsieur,

Au début du printemps, nous avons reçu un appel d'urgence concernant une personne en détresse psychologique sur le chemin Auclair. Lors de cet incident, il y a eu confusion relativement à l'adresse, entre nos forces policières et celles de la ville de Thetford. Le fait est que nous avons à intervenir pour un événement situé sur une portion de territoire appartenant à Adstock, mais le code postal du chemin est identifié comme appartenant à la ville de Thetford (G6G 5R7). Bien que nous ayons pris un certain temps à démêler la situation avec les policiers de Thetford (ce sont ces derniers qui sont intervenus parce qu'ils étaient près des lieux), cette personne a pu recevoir les soins appropriés avant que le pire subvienne. Cette situation témoigne d'un risque certain et important pour la sécurité publique et nous avons mentionné cet état de fait à la municipalité d'Adstock. Afin d'éviter dans l'avenir toute ambiguïté, la situation idéale serait que tout ce secteur du lac à la truite devrait relever de la même force policière.

Espérant que le tout soit conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jasmin Croteau, sergent
Responsable de Poste
Poste de la MRC des Appalaches

JC/cf



418 422-2135



418 422-2134



ssi@adstock.ca

Le 13 août 2020

Commission municipale du Québec
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 24.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Objet : Mention de risques relatifs à la sécurité publique, secteur du Lac à la Truite

Monsieur le commissaire,

À titre de directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Adstock, il est de mon devoir de vous signaler les risques relatifs à la sécurité publique si le statu quo était maintenu.

Dans le cadre du dépôt de mémoire, je vous cite quelques éléments qui méritent d'être portés à votre attention.

- Sécurité incendie : Ce sont deux brigades incendie qui se partagent des demi-rues de part et d'autre des deux municipalités. Si nous avons à intervenir sur un incendie sur notre territoire, mais que le feu éclate à la résidence voisine du côté de Thetford, c'est le service de sécurité incendie de la ville de Thetford qui prend le relais. Nous avons tenté d'établir une entente entre 2015 et 2016 pour qu'un seul service soit répondant, mais la ville a refusé que nous intervenions sur leur territoire et les frais qu'il nous chargeait pour prendre en charge notre territoire étaient beaucoup trop élevés.
- Mesures d'urgence : Lors d'événements en mesures d'urgence, comme il s'est produit lors des pannes électriques majeures du 1^{er} novembre dernier, la brigade effectue des tournées de secteur. Dans cet exemple assez récent (et il s'en produit à l'occasion lors de fortes précipitations de pluie ou d'épisodes de forts vents), nous avons visité les citoyens en faisant du porte-à-porte puisqu'il n'y avait plus de moyens de communication. Parce que la sécurité est une priorité peu importe la frontière, il allait de soi que nous faisons tous les citoyens, même ceux de Thetford parce qu'on devait passer devant eux pour aller dans notre section de chemin nous appartenant (chemin du Bocage). Il est à noter, lors de cet événement, que la ville ne nous a pas offert d'aide ni de renfort et n'ont pas été présents sur le territoire alors que nous étions plongés pendant plus de trois jours sans électricité. Pas besoin d'en dire plus sur la nécessité que ce soit un seul service d'urgence qui couvre ce territoire.



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA

- Patrouille nautique et sauvetage : La Municipalité a fait l'acquisition d'équipements de sauvetage nautique. Nous patrouillons en mesure de prévention sur les plans d'eau. Lorsque nous intervenons sur le plan d'eau, nous ne faisons pas de différence de l'endroit de résidence du propriétaire. Un plan de formation de nos pompiers est prévu sous peu pour effectuer les activités de sauvetage et être reconnu par les services d'urgence (CAUCA). Une fois formée, c'est notre brigade qui exercera les sauvetages sur le Lac à la Truite et, même si le lac est partagé entre Adstock et Thetford, nous n'avons pas jugé bon encore de leur demander une participation financière. Si le statu quo demeure, il serait toutefois logique d'en demander une.
- Sauvetage en forêt et mâchoire de vie : Comme le territoire de la Municipalité est vaste et diversifié, notre brigade est qualifiée pour intervenir dans ce type d'incidents. Nous offrons donc une couverture dans ce secteur, peu importe s'il est de Thetford ou d'Adstock.

En terminant, le fait est que le Service de sécurité incendie d'Adstock ne fait déjà pas de distinction entre les résidents des différents secteurs. En mesure d'urgence ou lors de tout autre événement, on se doit d'être rapide et efficace. Pour ce secteur, les résidents habitent le même milieu de vie. Il n'y a pas de frontière. L'annexion en soi de ce secteur qui est déjà pris en charge par notre service est la solution qui fait le plus de sens.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.



Daniel Couture

Directeur du service de sécurité incendie





CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE
—
dans Les Appalaches



418 422-2135



418 422-2134



info@adstock.ca

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0

ADSTOCK.CA